

COMMUNE DE SORGUES

**AMPLIATION**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-sept octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 octobre 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alain MILON

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2022\_188**

**TARIF DE L'ACCUEIL JEUNES POUR LES FESTIVITES DE NOEL**

Une patinoire va être installée sur la place Charles de Gaulle par la ville de Sorgues dans le cadre de l'organisation des festivités de Noël et de l'animation de la ville sur cette période. Dans ce cadre, la ville propose la location des patins.

Le Conseil Municipal est invité :

- à passer le tarif de location de patins à 3 €/location à compter des festivités de Noël 2022.
- à renouveler le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.
- à préciser que la délibération du 18 Novembre 2021 est abrogée.
- à dire que ce tarif s'ajoute aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur et fixés par délibération du 25 juin 2020.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 11 Octobre 2022,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Sur** le rapport présenté par Bernard RIGEADE;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**FIXE** le tarif de location de patins à la patinoire installée lors des festivités de Noël à 3 €/location à compter de 2022.

**RENOUVELLE** le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.

**PRECISE** que la délibération du 18 Novembre 2021 est abrogée.

**DIT** que ce tarif s'ajoute aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur et fixés par délibération du 25 juin 2020.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*

Publié le 04 novembre 2022